

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

Concours de rédaction Gowling WLG en droit autochtone 2017

Le *Concours de rédaction Gowling WLG en droit autochtone* (ci-après « concours de rédaction »), né d'une collaboration entre le Comité Droit autochtone de l'Université de Montréal et le cabinet Gowling WLG (Montréal), lancera sa première édition à l'automne 2017.

Cette initiative, mise sur pied afin d'engager la réflexion et stimuler l'esprit critique des étudiants en droit à l'égard des différents enjeux auxquels sont confrontées les communautés autochtones du Canada, vise également à promouvoir la pratique du droit en milieu autochtone.

A. Admissibilité

1. Ce concours de rédaction s'adresse aux étudiants de 2^e et 3^e année (1^{er} cycle seulement) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal inscrits à temps plein aux sessions d'automne 2017 et d'hiver 2018.
2. Le concours est ouvert aux étudiants du baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui ne sont pas ni employés, représentants ou agents (ni des personnes vivant sous leur toit, qu'elles soient liées ou non) de Gowling WLG, ses entités affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité/promotion et toute(s) autre(s) personne(s) ou entité(s) impliquée(s) dans la conception, la production, l'administration, la décision ou la réalisation du concours.

B. Appel des candidatures

1. L'appel des candidatures débutera le lundi 18 septembre 2017 à 17h00 et se terminera le lundi 2 octobre à 17h00.
2. Il est possible de participer de manière individuelle ou en équipe de deux.
3. Le formulaire de participation dûment complété ainsi qu'une copie du curriculum vitae devront être envoyés à l'adresse suivante : comitedroitautochtoneudem@gmail.com. Pour les candidats souhaitant participer en équipe de deux, un seul formulaire de participation suffit.
4. Dans le but de maximiser la qualité des travaux qui seront soumis au jury pour évaluation, les candidats devront également joindre au formulaire de participation une copie de leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation d'au plus 500 mots dans le but de démontrer leur intérêt à l'égard des enjeux auxquels sont confrontées les communautés autochtones. Pour les candidats désirant participer en équipe de deux, une seule lettre de motivation suffit. Les critères évalués afin de retenir les participants sont les suivants :
 - (50 %) le style, la structure et la présentation de la lettre de motivation
 - (50 %) la démonstration de l'intérêt du/des candidat(s)

5. Les participants retenus pour participer au concours de rédaction seront informés par courriel au plus tard le mardi 3 octobre 2017 à 17h00.

C. Normes de soumission

1. L'article doit être soumis dans un format MS Word et envoyé à l'adresse suivante : comitedroitautochtoneudem@gmail.com.
2. L'article doit être soumis avec une page de présentation indiquant notamment le nom et prénom du participant, son adresse courriel, son numéro de téléphone, le choix de son sujet, le nombre de mots ainsi que le titre de son article. Les nom et prénom de l'auteur ne doivent apparaître que sur la page de titre.
3. L'article doit être rédigé et soumis en français.
4. La date limite pour la soumission de l'article est le 1^e décembre 2017 à 17h00 (la date de remise est de rigueur).
5. L'article doit être rédigé à interligne et demi, 12 points, police *Times New Roman*.
6. L'article doit compter entre 3 500 et 5 000 mots, excluant les références.
7. L'article doit être accompagné d'un résumé (100-150 mots).
8. Les références doivent être conformes au *Guide des références pour la rédaction juridique* de Didier Lluellas (7e Éditions Thémis, 2008) ou encore au *Manuel canadien de la référence juridique* de la Revue de droit de McGill (8e éd., Montréal, Les éd., Montréal, Carswell, 2014).

D. Processus d'évaluation

1. Un jury, composé d'au moins trois membres, sera responsable d'évaluer la qualité des articles soumis par les participants.
2. Les critères d'évaluation seront communiqués aux candidats retenus.
3. Les membres composant le jury seront présentés au plus tard le 30 octobre 2017.
4. Un montant d'une valeur de 1000 \$ (remis sous forme de chèque) sera décerné au gagnant ou à l'équipe gagnante. La remise du prix aura lieu en janvier 2018 dans le cadre d'une soirée reconnaissance.

E. Questions de recherches

Les participants devront choisir une seule question parmi les suivantes :

1. Compte tenu de la jurisprudence développée aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, pensez-vous que les dispositions sur la gouvernance autochtone dans le *Loi sur les Indiens* (L.R.C. (1985), c. I-5) sont constitutionnelles ?
2. Est-il possible de revendiquer un titre ancestral sur un cours d'eau ?

F. Licence

1. Le gagnant (ou l'équipe gagnante) autorise Gowling WLG à reproduire et publier l'article soumis dans le cadre de ce concours de rédaction et ce, à travers les différents canaux de publication utilisés par Gowling WLG.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Concours de rédaction Gowling WLG en droit autochtone
2017

Information personnelle

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Adresse(s) courriel : _____

Numéro(s) de téléphone : _____

Niveau de scolarité (automne 2017 et hiver 2018) :

- 2^e année LL.B.
- 3^e année LL.B.

Information supplémentaire

Veuillez indiquer la question de recherche sur laquelle vous souhaitez travailler :

- Compte tenu de la jurisprudence développée aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, pensez-vous que les dispositions sur la gouvernance autochtone dans le *Loi sur les Indiens* (L.R.C. (1985), c. I-5) sont constitutionnelles ?
- Est-il possible de revendiquer un titre ancestral sur un cours d'eau ?

Soumission des documents

1. Ce formulaire de participation doit être accompagné d'une copie du curriculum vitae ainsi que d'une lettre de motivation d'au plus 500 mots visant à démontrer l'intérêt du/des candidat(s) à l'égard des enjeux auxquels sont confrontés les communautés autochtones.
2. Les documents doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante : comitedroitautochtoneudem@gmail.com au plus tard le 2 octobre 2017 à 17h00.
3. Les participants retenus pour participer au concours de rédaction seront informés par courriel au plus tard le mardi 3 octobre 2017 à 17h00.